



District scolaire francophone  
du Nord-Ouest



edmundston



UNIVERSITÉ  
DE MONCTON  
Campus d'Edmundston

# Appels d'offre Déblaiement de la neige



*Simon NADEAU*

**Collège communautaire du Nouveau-  
Brunswick campus d'Edmundston**

*Éric LEBEL*

**District scolaire francophone du Nord-  
Ouest**

*Gary CYR*

**Ville d'Edmundston**

*Michel PICARD*

**Université de Moncton, campus  
d'Edmundston**



Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Edmundston, le district scolaire francophone du Nord-Ouest, la ville d'Edmundston et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston sont à la recherche d'un entrepreneur afin d'assurer les services de déneigement des trois institutions et installations publiques.

## ***Services de déblaiement de la neige***

### ***Années 2024 à 2029***

#### APPEL D'OFFRES

Des appels d'offres pour les services de déblaiement de la neige seront reçus au local PSL-041 de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston du 165, boulevard Hébert à Edmundston le mardi 27 août 2024 à 13 h 30 heure locale.

Les enveloppes cachetées devront être marquées « Soumission pour services de déblaiement de la neige ». Le nom de l'entrepreneur devra aussi apparaître sur l'enveloppe. L'ouverture des soumissions se fera immédiatement.

Chaque **soumissionnaire** pourra se rendre sur les lieux le mardi 20 août 2024 à compter de 10h afin de s'assurer de l'étendue des travaux et de constater, s'il y a lieu, les obstacles qui pourraient nuire à l'efficacité des travaux. Le point de rencontre est la porte d'entrée du Musée du Madawaska.

Le CCNB, le DSFNO, Edmundston et l'UMCE ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Simon NADEAU  
Directeur - Infrastructures et opérations campus  
Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick

Éric LEBEL  
Responsable des installations  
District Scolaire Francophone Nord-Ouest

Gary CYR  
Coordonnateur, Voies publiques  
Ville d'Edmundston

Michel PICARD  
Directeur bâtiment et terrains  
Université de Moncton, Campus d'Edmundston

## APPEL D'OFFRES

**Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Edmundston (CCNB), le district scolaire francophone du Nord-Ouest (DSFNO), Edmundston et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE), ci-après appelée le « client »**

**Acceptent des propositions pour les services de déneigement de la part d'entrepreneurs ci-après appelé le « soumissionnaire »**

### 1.0 INFORMATION GÉNÉRALE

- 1.1 Le CCNB, le DSFNO, Edmundston et l'UMCE regroupent une clientèle de près de 2500 personnes dont environ 1000 étudiants, 1000 élèves et plusieurs clients ainsi qu'environ 400 employés. Le nombre d'espace de stationnement est d'environ 750 places.
- 1.2 La demande de service est segmentée en deux propositions :
- 1) Le déblaiement des stationnements et des accès aux Campus,
  - 2) Le déblaiement des trottoirs et entrées des édifices.
- Un prix séparé est demandé pour chacun de ces services.
- 1.3 L'entente commence le 1 novembre 2024 et prend fin le 30 avril 2026 pour une période garantie de deux (2) ans. Il y aura par la suite deux options de renouvellement, la première pour une période de deux (2) ans et la deuxième pour une période d'un (1) an additionnel. Le renouvellement est conféré au **client** et doit s'exercer au moins 3 mois précédant la fin de la présente entente. Le service doit être opérationnel au plus tard le 1 novembre 2024.

### 2.0 INFORMATION SPÉCIFIQUE

- 2.1 Les travaux comprennent le déblaiement de la neige, ainsi que l'épandage de sable et de sel lorsque nécessaire dans tous les stationnements et les accès du **client** autour des bâtiments suivants :
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
  - Centre Jean-Daigle
  - Polyvalente Cité des Jeunes A.M.Sormany
  - Pavillon de foresterie
  - Pavillon Louis-A.-Lebel et la Bibliothèque Rhéa-Larose
  - Pavillon Simon-Larouche
  - Pavillon Sportif
  - Centre étudiant
  - Musée historique du Madawaska

165, 169, boulevard Hébert et 35 rue du 15 août, 298, 300 rue Martin - Edmundston NB

Téléphone : 506-737-5292 Télécopieur : 506-737-5373 Courriel : Michel.Picard@umoncton.ca

- Résidence Louis-Cyr

Un plan des Campus, de la polyvalente et du Centre Jean-Daigle est fourni à l'annexe « A » et les endroits visés sont démarqués par différentes couleurs.

L'entrepreneur retenu devra fournir un plan de déblaiement approuvé par le **client** basé sur l'annexe « A ».

- 2.2 Le contrat octroyé au **soumissionnaire** qui aura présenté la meilleure offre sera signé avec l'Université de Moncton campus d'Edmundston.

### 3.0 EXIGENCES :

#### 3.1 TERMES ET CONDITIONS :

Sans restreindre la généralité des présentes, le **soumissionnaire** s'engage:

- a) à fournir un service d'entretien d'hiver (d'enlever la neige et la « slush ») selon les directives et à la satisfaction des différents représentants du **client** soit le surveillant des entretiens des édifices du CCNB-E, et/ou au Responsable des installations de la DSFNO, et/ou au Coordonnateur des Voies publiques d'Edmundston et/ou au Directeur Bâtiments et Terrain de l'UMCE. Ces services comprendront entre autres le déblaiement de la neige dans les accès, les stationnements et aux endroits mentionnés à l'article 2.1 des présentes ainsi que l'épandage de sable et de sel ou de fondant à glace agissant jusqu'à -20 degrés à ces endroits pendant la durée des présentes;
- b) à entreprendre le déneigement pour toute accumulation de plus de 5 cm. Cela doit se poursuivre jusqu'à ce que les zones désignées soient à l'asphalte et déblayer de toute accumulation de neige. Il doit en être ainsi pour toute accumulation de neige causée par la poudrière, le vent ou toutes autres situations. Ces travaux devront être faits selon un ordre de priorité.
  - Dois rétablir la circulation des véhicules en tout temps dans toutes les zones désignées du projet, y compris les trottoirs, sorties et les entrées principales.
  - Déblayer les autres zones désignées comme les autres endroits de stationnement, les bouches d'égout pluviales, les hydrants, les endroits pour les ordures/recyclage, les accès aux drapeaux et les accès aux remises extérieur afin qu'elles soient au sol nu (asphalte, roche concasser, etc.).
- c) s'assurer d'installer des piquets, au plus tard, le 1<sup>er</sup> jour coïncidant avec le début de la saison (1<sup>er</sup> novembre), afin de marquer les aires de stationnement ou les courbes, les entretenir durant la saison et les retirer au plus tard, le dernier jour coïncidant avec la fin de la saison, soit le 30 avril de chaque année;
- d) s'assurer de maintenir la chaussée déblayée dans tous les parcs de stationnement au cours des tempêtes de neige qui peuvent survenir pendant les heures suivantes : 6 h à 23 h tous les jours;

- e) à fournir les équipements et les machineries (en bonne état de fonctionnement, soit sans fuites d'hydrocarbure) et les matériaux nécessaires dont au minimum :
  - I. Une souffleuse avec une largeur minimum de 80 pouces,
  - II. Une petite souffleuse pour les sentiers avec une largeur minimum de 32 pouces,
  - III. Un peigne à glace d'une largeur de 7 pieds,
  - IV. Un épandeur « Alaskan » et sable pour chemin,
  - V. Un épandeur à sel et sable pour sentier et trottoir,
  - VI. D'une chargeuse-pelleteuse à chargement frontal « loader ».

Il devra fournir une liste des équipements et machinerie au **client** et maintenir ces actifs (ou l'équivalent) durant la durée du contrat. Les équipements de l'entrepreneur pourront être stationnés dans les endroits prescrits sur le plan en annexe « A » durant la période du contrat saisonnier (1er novembre au 30 avril de chaque année)

- f) s'assurer de dégager les trottoirs ainsi que les sentiers d'urgence situés sur l'Esplanade et dégager les entrées aux portes jusqu'à une distance de 2 mètres. Le déglacant prescrit est « Alaskan » ou un équivalent. Celui-ci doit être pré-approuvé par le **client**;
- g) s'assurer de dégager toutes les portes de garages du CCNB;
- h) de dégager tous les réservoirs de carburant, de propane ou de mazout et les postes de remplissage, ainsi que les poubelles et les bacs de recyclage et en maintenir l'accès en tout temps pendant la durée du contrat;
- i) À la demande du **client**, sur avis de 24 heures, assurer un service d'enlèvement et de transport de neige;
- j) à accomplir tous les travaux efficacement et en sécurité;
- k) à respecter toutes les lois et tous les règlements ainsi que ceux en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
- l) à s'assurer que les lames des chasse-neiges seront ajustées afin de laisser un minimum de neige. L'approvisionnement des lames relève de la responsabilité du **soumissionnaire**;
- m) à dégager les amoncellements de neige afin de faire de l'espace en cas de tempêtes futures afin d'assurer une visibilité améliorée et afin d'assurer un écoulement des eaux en cas de tempêtes;
- n) au printemps, et au plus tard, avant le 1er vendredi du mois de mai, le **soumissionnaire** doit nettoyer les stationnements et les chemins d'accès du sable qui l'aura épandu durant l'hiver;
- o) à réparer les terrains ou les édifices du **client**, au plus tard, à la fin du mois de mai de chaque année, qui a été causé par le travail du **soumissionnaire**. Si les bornes

d'espacement, situés devant les pavillons sportifs sont endommagés, celles-ci doivent être réparées immédiatement,

- p) dégager toutes les bornes fontaines,

### 3.2 LANGUE DE TRAVAIL ET COMMUNICATION

La langue de travail du **client** est le français.

Le **soumissionnaire** doit fournir son numéro de téléphone cellulaire au **client**. Le **client** privilégie l'utilisation des texto « message texte » et cette méthode de communication sera utilisée lors des tempêtes.

### 3.3 DURÉE DE L'ENTENTE

Le contrat est de deux (2) ans, renouvelable pour une période de deux (2) ans et renouvelable une deuxième fois pour une période d'un (1) an.

L'option de renouvellement conférée au **client** doit se manifester au moins 3 mois précédent la fin du contrat.

### 3.4 ASSURANCES

Le **soumissionnaire**, à la signature du contrat et avant le 1 novembre de chaque année, doit souscrire, maintenir et fournir les preuves d'assurances suivantes pour chacune des années du contrat :

1. Pour le bénéfice du **client** et toute tierce partie, une assurance responsabilités civile générale d'un minimum de cinq millions de dollar (5 000 000\$) contre les lésions corporelles, le décès ou pertes subie par une ou plusieurs personnes ainsi que les dommages causés à la propriété du **client**.
2. Une couverture contre les accidents du travail en règle avec Travail sécuritaire NB.

### 3.5 BON DE SOUMISSION

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié au montant de 100 \$ payable à l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston. Ce chèque sera remboursé aux **soumissionnaires** immédiatement après l'octroi du contrat.

### 3.6 MODALITÉ DE PAIEMENT ET COMPENSATION ESSENCE

Le montant total de l'offre plus la TVH pour une année spécifique sera divisé par six (6) et sera remis au **soumissionnaire** au plus tard, le 15 du mois suivant (novembre à avril), par dépôt direct.

Le versement du mois d'avril se fera après les travaux identifiés à l'article 3.1 o) auront été effectués.

Le **client** est conscient que l'essence est un coût majeur pour le **soumissionnaire** dans la livraison de son service. Le contrat incorpore un facteur qui tiendra compte de cette fluctuation. Voici les paramètres sur lequel le facteur sera calculé :

**Prix de départ** : Est le prix de détail maximum de diesel à ultra faible teneur en soufre incluant la livraison du litre d'essence déterminé par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, pour la semaine du 31 octobre 2024.

**Prix en vigueur** : Sera le prix du litre de diesel à ultra faible teneur en soufre incluant la livraison du litre d'essence déterminé par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick qui couvre le dernier jour du mois de la remise, soit de novembre à avril.

**Prix annuel A** : Offre de prix du **soumissionnaire** indiqué à l'annexe « B » pour l'année en cours.

**Pourcentage** : Quinze (15%) pourcent.

**Compensation :**

**(Prix en vigueur - Prix de départ) \* Prix annuel A / 6 mois \* 15%.**

*Exemple : Supposons que le prix de départ (semaine du 31 octobre 2024) a été établi à 1.366\$ du litre. Le **soumissionnaire** retenu a offert un prix annuel pour l'année 2024-25 de 20 000\$. Donc coût annuel en essence est estimé à 3 000\$. À la fin de novembre 2024, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick détermine que le prix du diesel est de 1.400\$ du litre.*

*Calcul de la compensation :  $(1.400 - 1.366) * 20000 / 6 * 15\% = 17.00\$$*

*Le litre d'essence a augmenté de 3.4 cents dans le mois de novembre 2024 multiplié par le contrat divisé par six mois, soit 3333,33\$ multiplié par la portion de 15% de ce montant qui est associé à l'essence soit 500. Résultat :  $0.034$  multiplié par 500 = 17.00 dollars*

## 4.0 DÉPÔTS DES PROPOSITIONS ET DÉMARCHE D'ÉVALUATION

### 4.1 RENCONTRE AVEC LES FOURNISSEURS

Chaque **soumissionnaire** pourra se rendre sur les lieux le mardi 20 août 2024 à 10h afin de s'assurer de l'étendue des travaux et de constater, s'il y a lieu, les obstacles qui pourraient nuire à l'efficacité des travaux. Le point de rencontre sera à la porte principale du Musée Madawaska. Pour plus d'information sur les lieux à être déblayés, les **soumissionnaires** pourront rencontrer messieurs Michel PICARD (UMCE), Gary CYR (Edmundston), Pierre LEBLOND (CCNB-E) et Éric LEBEL (DSFNO).

### 4.2 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Les **soumissionnaires** doivent utiliser le formulaire prévu à cet effet à l'annexe « B » et remettre un (1) exemplaires signés de leurs propositions.

Toutes les propositions doivent être reçues par le :

Directeur des Bâtiments et Terrains  
165, boulevard Hébert  
Edmundston NB E3V 2S8

Au plus tard le 27 août 2024 à 13 h 30.

Toutes les propositions doivent être remises sous pli cacheté, avec la mention « Soumission pour services de déblaiement de la neige » sur l'enveloppe et la date de clôture étant clairement indiquée sur l'emballage.

Les propositions doivent être signées par un représentant qualifié de l'entreprise ayant le pouvoir de lier cette dernière à l'égard des énoncés contenus dans la proposition.

Toute proposition déposée en retard sera refusée et retournée au **soumissionnaire**.

### 5.3 QUESTIONS ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements ayant trait à l'appel d'offre doivent être envoyées par écrit ou courriel à l'adresse suivante :

Michel Picard, Directeur Bâtiments et Terrains UMCE  
165, boulevard Hébert  
Edmundston NB E3V 2S8

Téléphone : 506-737-5292 Télécopieur : 506-737-5353 Courriel :  
[Michel.picard@umoncton.ca](mailto:Michel.picard@umoncton.ca)

Toutes les réponses aux demandes de renseignements seront fournies par écrit. Par conséquent, le **soumissionnaire** doit indiquer dans le cadre de toute correspondance le nom de la personne avec qui communiquer, l'adresse postale, le numéro de télécopieur et son adresse courriel.

Toutes les questions et réponses seront mises à la disposition de tous les **soumissionnaires** au plus tard, le 21 aout 2024 à 10 h. Par conséquent, aucune question ne sera acceptée après cette date.

L'information obtenue de toute autre source ne peut être considérée comme officielle ou exacte.

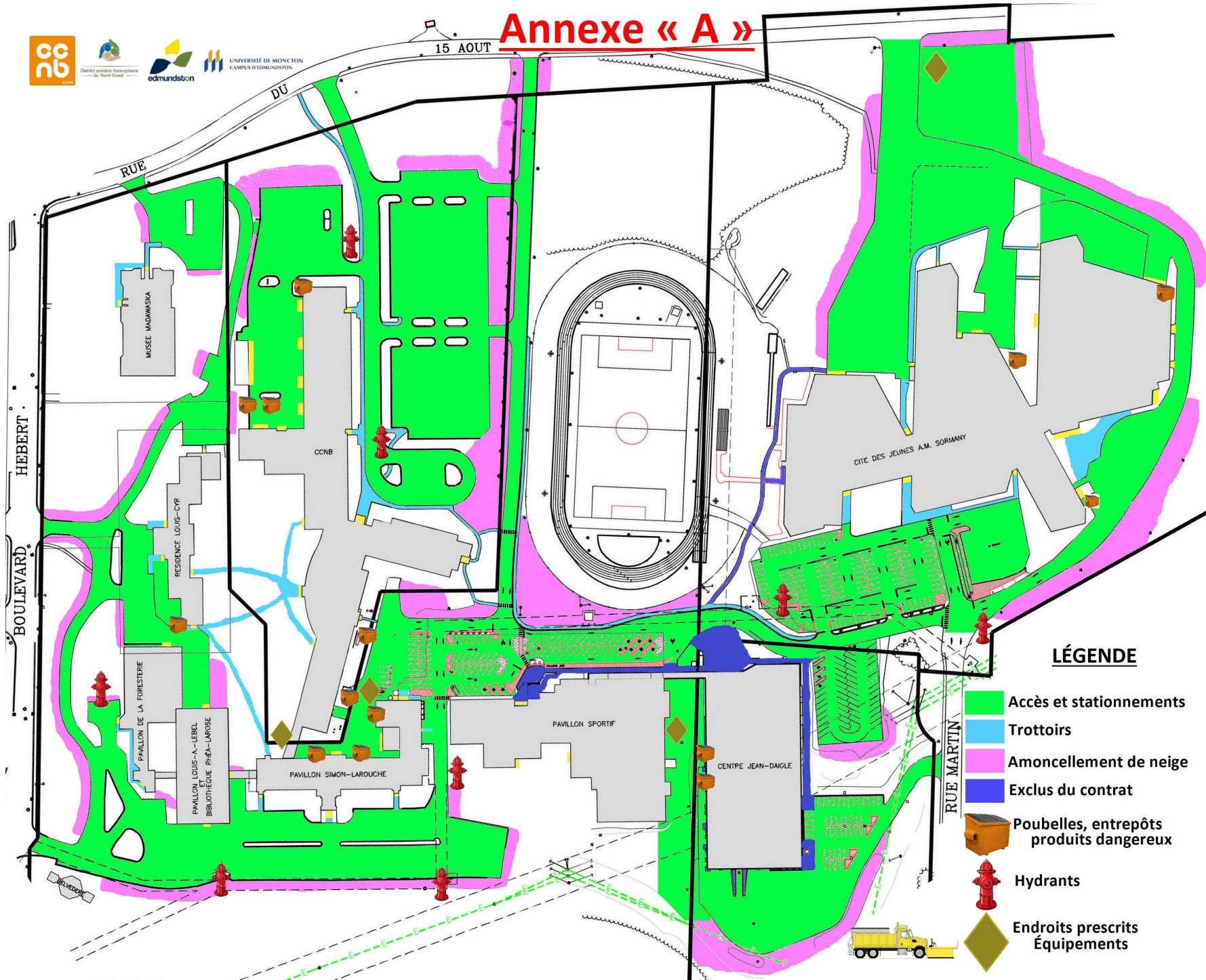
5.4 DÉMARCHES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toutes les propositions seront évaluées par les directeurs des trois institutions et représentant de la ville d'Edmundston. Au cours de cette démarche, ceux-ci passeront en revue et vérifieront l'information contenue dans les propositions et ils obtiendront des références de la part d'intervenants qui connaissent bien le travail des fournisseurs.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

| Item  | Description                                                                                                                                         | Pourc. % |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1     | Information et référence sur l'entreprise                                                                                                           | 15%      |
| a)    | Bref historique, nombre d'année en affaire, nombre d'employé, solvabilité et situation financière                                                   |          |
| b)    | Les références provenant de clients pour lesquels vous avez réalisé un travail dont l'ampleur et la nature s'apparentent à la présente proposition. |          |
| 2     | Prix                                                                                                                                                | 65%      |
| a)    | Prix pour le déneigement, l'épandage de sel et de sable des stationnements, accès et les trottoirs,                                                 |          |
| b)    | Prix pour le déneigement et l'épandage de fondant à glace agissant jusqu'à -20 degrés sur les trottoirs et entrées d'édifices,                      |          |
| c)    | Nettoyage des stationnements et chemins d'accès au printemps                                                                                        |          |
| 3     | L'équipement                                                                                                                                        | 10%      |
| a)    | Qualité et quantité des équipements                                                                                                                 |          |
| 4     | Organisation du travail                                                                                                                             | 10%      |
| a)    | Rapidité à effectuer les travaux - Nombre d'employés                                                                                                |          |
| Total |                                                                                                                                                     | 100%     |

# Annexe « A »



## LÉGENDE

- Accès et stationnements
- Trottoirs
- Amoncellement de neige
- Exclus du contrat
- Poubelles, entrepôts produits dangereux
- Hydrants
- Endroits prescrits Équipements

**FORMULAIRE DE SOUMISSION**



**DE:** Nom du Soumissionnaire \_\_\_\_\_

**À:** Michel Picard, Ing.  
Directeur Bâtiments et Terrains  
Université de Moncton, Campus d'Edmundston  
165, boulevard Hébert  
Edmundston NB E3V 2S8

Cher Monsieur,

Nous soussignés, offrons de fournir les services de déblaiement de la neige qui inclus, de fournir la main-d'œuvre, les équipements et matériaux requis pour effectuer et compléter de façon convenable tout le travail de maintenance requis en accord avec l'appel d'offres et l'annexe « A ».

Si notre soumission est acceptée nous sommes prêts à signer une convention tel que montrée dans les documents de soumission ainsi que le formulaire « C ». Le formulaire « C » fait partie intégrante de ce contrat.

Nous effectuerons les travaux pour les prix forfaitaires qui suivent :

### 1. PRIX FORFAITAIRE

| Année*                                        | Types                             | Surfaces m <sup>2</sup> | Prix | TVH (15%) | Total | Saison |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|------|-----------|-------|--------|
| 2024-25                                       | a) Accès et stationnements (Vert) | 81040                   |      |           |       |        |
|                                               | b) Trottoirs (Bleu)               | 4512                    |      |           |       |        |
| <b>Total (a + b) - Saison 1</b>               |                                   |                         |      |           |       |        |
| 2025-26                                       | a) Accès et stationnements (Vert) | 81040                   |      |           |       |        |
|                                               | b) Trottoirs (Bleu)               | 4512                    |      |           |       |        |
| <b>Total (a + b) - Saison 2</b>               |                                   |                         |      |           |       |        |
| 2026-27+                                      | a) Accès et stationnements (Vert) | 81040                   |      |           |       |        |
|                                               | b) Trottoirs (Bleu)               | 4512                    |      |           |       |        |
| <b>Total (a + b) - Saison 3</b>               |                                   |                         |      |           |       |        |
| 2027-28+                                      | a) Accès et stationnements (Vert) | 81040                   |      |           |       |        |
|                                               | b) Trottoirs (Bleu)               | 4512                    |      |           |       |        |
| <b>Total (a + b) - Saison 4</b>               |                                   |                         |      |           |       |        |
| 2028-29+                                      | a) Accès et stationnements (Vert) | 81040                   |      |           |       |        |
|                                               | b) Trottoirs (Bleu)               | 4512                    |      |           |       |        |
| <b>Total (a + b) - Saison 5</b>               |                                   |                         |      |           |       |        |
| <b>Grand Total - Saison 1 + 2 + 3 + 4 + 5</b> |                                   |                         |      |           |       |        |

\* Du 1er novembre au 30 avril de chaque période.    + Années d'option

### 2. ASSURANCE (responsabilité civile et tout risque) minimum de 5 000 000 \$.

Le nom et l'adresse de l'agent d'assurance est :

---



---



---



---

Montant de l'assurance \_\_\_\_\_

Numéro de police \_\_\_\_\_

Date d'échéance \_\_\_\_\_

### 3. SIGNATURES

Cette offre est irrévocable pour trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_ jour d' \_\_\_\_\_ 2024.

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée

\_\_\_\_\_  
(Nom imprimé)

\_\_\_\_\_  
(Titre)

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée

\_\_\_\_\_  
(Nom imprimé)

\_\_\_\_\_  
(Titre)

**NOTE:** Si l'entrepreneur est une firme incorporée, la soumission sera signée par le président ou autre officier autorisé à signer et le sceau sera mis sur le présent formulaire.

## FORMULAIRE « C »

### TOUT ENTREPRENEUR OU SOUS-TRAITANT OEUVRANT SUR LE SITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS D'EDMUNDSTON

#### TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT :

Cela comprend l'ensemble des travaux par lesquels l'entrepreneur prestataire de services enlève, à l'aide du matériel approprié, la neige accumulée sur la chaussée et les accotements et trottoirs ainsi que les activités liées aux opérations de déneigement, de déglacage, ou autres activités de soutien nécessaires pour assurer la sécurité des lieux.

#### TOUT ENTREPRENEUR OU SOUS-TRAITANT DOIT :

- a) soumettre une copie du "certificat d'employeur en règle" avec la TSNB ;
- b) se conformer à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, aux règlements et à tout ordre donné conformément à la présente loi ou aux règlements ;
- c) respecter les politiques et procédures de santé et de sécurité de L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS D'EDMUNDSTON
- d) le non-respect des politiques et procédures de santé et de sécurité peut apporter une annulation de ce contrat.

NOM DU CONTRACTANT : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du contractant

\_\_\_\_\_  
Numéro d'employeur à TSNB